

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 6<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020, au lieu ordinaire des séances, a adopté le Règlement numéro 284-2020 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 mai 2021.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la *Loi*.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021.



**M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard**  
**Greffier et directeur du Service Juridique**

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 284-2020

Je, soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 28<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an 2021.

Signé :   
**M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard**